

# André Vallini tire les leçons d'Outreau P. 44

## TEMPS FORTS

André Vallini à notre journal



## “La commission a été menacée plusieurs fois”

**S**ans doute l'ignorait-il au départ. Car si, selon ses propres dires, “rien ne sera plus comme avant, dans la justice, après Outreau”, André Vallini, lui aussi, a changé : de dimension. Le député président de Conseil général de l'Isère grimant de son statut d' élu local, et de parlementaire déjà installé dans les instances dirigeantes du PS, à celui de vedette nationale de la classe politique. Jean-Pierre Elkabbach ne l'a-t-il pas convié à l'un de ses “Grands rendez-vous” dominicaux en juin ? Mais le président de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire a accompli une autre mue. Après l'audition de 211 personnes en 200 heures étalées sur trois mois et les moments intenses qu'il a vécus, il n'est plus tout à fait le même. Passionné toujours, mais un tantinet distancé. A telle enseigne que “les querelles intestines du PS et les rivalités de personnes” lui semblent “encore moins intéressantes qu'avant”. Loin-taines et vaines. Un seul objectif lui tient à cœur. Non pas devenir garde des Sceaux si la gauche l'emporte en 2007, comme on le lui demande sans cesse, mais faire aboutir cette “grande réforme de la Justice” qui semble aujourd'hui nécessaire. L'avocat qui s'était engagé à La Ligue des Droits de l'homme avant d'entrer au PS voudrait que son travail permette de concrétiser le souhait de tous ceux qui ont été entendus : “Plus jamais ça”.

► **La commission que vous présidez vient d'achever ses auditions. Est-ce que ce fut une épreuve pour vous aussi ?**

- Ce fut éprouvant à trois niveaux. Physiquement d'abord, car je devais continuer à gérer le Conseil général de l'Isère et retrouver sur mon bureau, où je remontais parfois après 22 heures, les piles de fax, de notes à lire,

d'arbitrages à rendre, de courriers à valider, de discours à préparer, pour être opérationnel en Isère dès mon retour le jeudi soir.

Ce fut aussi éprouvant sur le plan psychologique avec des auditions très dures qui m'ont fait découvrir l'horreur de l'enfance maltraitée. Ce fut enfin éprouvant nerveusement en raison de la pression médiatique et politique. La commission a fait l'objet de tellement de polémiques ! Sur le huis clos d'abord auquel je n'étais pas favorable, contrairement à mes collègues. Puis lorsque j'ai répondu “oui” un peu vite aux acquittés qui voulaient assister à l'audition du juge Burgaud, et l'énorme pression que déclencha sa retransmission par TF1 et France 2. Il y eut aussi de très fortes tensions quand les magistrats ont commencé à se crispier contre la commission qui portait atteinte, selon eux, à l'indépendance de la justice et à la séparation des pouvoirs...

“Ce fut éprouvant et il y eut de très fortes tensions”

C'est remonté jusqu'au président de la République puisque le CSM (ndlr : Conseil supérieur de la magistrature) lui a même demandé sa protection. J'ai fait beaucoup d'interviews, reçu beaucoup de magistrats, organisé beaucoup de réunions pour calmer les esprits. Il a fallu en fait que je démine et que j'apaise en permanence car la commission d'enquête a tangué plusieurs fois ! Mais aujourd'hui elle est incontestée et notre travail est unanimement salué même si je déplore la désinvolture de certains de mes collègues : alors qu'au départ les gens nous voyaient tous attentifs et assidus, nous sommes passés le plus souvent de 30 à 10 membres présents... Certains

ne coupaient même plus leur portable alors que nous écoutions des personnalités aussi importantes que le premier président de la Cour de cassation !

► **Quelle a été l'audition la plus dure ?**

- Celle des 13 acquittés. Comme mes collègues et comme tous les Français, j'étais submergé par l'émotion et les larmes me sont venues aux yeux devant ces hommes et ces femmes calmes, dignes, et n'exprimant en plus aucun désir de vengeance. Certains magistrats m'ont aussi impressionné : Odile Mondineu, présidente de la cour d'Appel de Paris, ou l'avocat général Yves Jannier. Des avocats aussi, et pas seulement des ténors du barreau, mais aussi des avocats inconnus comme maître Matrat du barreau de Boulogne par exemple, qui nous a parlé avec tellement de force de la justice des pauvres, elle qui a défendu Thierry Dausque, après qu'il eut croupi seul deux ans au fond dans sa cellule sans avocat.

Beaucoup de Français ont en fait découvert les duretés du système pénal à cette occasion. Et ils ont d'ailleurs continué de suivre les auditions à la télévision, même quand ça devenait plus théorique.

Tout cela a réhabilité le travail du Parlement qui présente trop souvent le spectacle lamentable que donnent les questions d'actualité le mardi et le mercredi. Des députés, qui ne sont pas membres de la Commission d'enquête parlementaire, me remercient pour la bonne image donnée de l'Assemblée. Des gens me reconnaissent et m'arrêtent dans Paris ou dans le TGV pour



“Nous, les politiques, est-ce que nous nous remettons assez en cause ?”

m'en parler. Le président des boulistes de Voiron, en Isère, m'a confié, lors de la cérémonie de la Fnaca le 19 mars, qu'il regardait la chaîne parlementaire tous les soirs jusqu'à trois heures du matin ! Pour moi qui souhaitais que ce soit une grande leçon d'instruction civique et de pédagogie judiciaire, le pari est gagné.

► **Les clivages politiques vous ont-ils gêné et en parti-**

**culier la cohabitation avec le rapporteur UMP Philippe Houillon ?**

- Nos relations étaient conflictuelles au début car il était notamment pour le huis clos alors que moi, je pressentais que cette affaire allait intéresser les Français. Puis, nous avons appris à nous connaître et à nous estimer. Et nous allons poursuivre notre tâche main dans la main car nous souhaitons, lui et moi, dépasser les clivages partisans pour faire primer l'intérêt général. Je vais donc co-rédiger le rapport avec lui, et je voudrais qu'il soit voté à l'unanimité pour lui donner plus de force et qu'il devienne un document de référence dans le débat politique.

► **Sur le fond, quelle leçon tirez-vous de l'affaire d'Outreau ?**

- Tout le monde a fait son

examen de conscience et son autocritique. Les magistrats ont reconnu s'être trompés. Les policiers, les experts, et les journalistes également. Les barreaux se sont aussi interrogés. Et nous, les politiques, est-ce que nous nous remettons assez en cause ? La gauche qui a compliqué la procédure pénale. La droite qui a fait reculer la présomption d'innocence. Et les citoyens qui hurlaient "les pédophiles en prison" et qui sont les mêmes à condamner aujourd'hui les magistrats ? S'il faut tirer une leçon en tout cas, c'est que l'on ne doit jamais légiférer au gré des humeurs de l'opinion publique. Elle est trop versatile. Sur des questions aussi graves que la justice, il faut avoir quelques grands principes et s'y tenir.

**Propos recueillis par Héliène PILICHOWSKI**



André Vallini : "Des gens me reconnaissent et m'arrêtent dans Paris ou dans le TGV pour m'en parler". Photos DR

## Un vaste chantier

Même si, par "respect pour ses collègues", il refuse de se prononcer "point par point" sur les propositions que la commission entend formuler, André Vallini sait déjà que le rapport qui sortira le 7 juin va tracer les lignes d'une "grande réforme de la justice" et d'une "refonte de la carte judiciaire". Pas question de se contenter de "quelques mesures éparses" qui ne seraient pas à la hauteur des espérances nées des trois mois de travaux. C'est pourquoi il pense, à l'instar de Robert Badinter, qu'il faudra attendre 2007 et la "nouvelle majorité", qu'elle soit "de droite ou de gauche", pour mener à bien ce projet. A l'inverse, le garde des Sceaux Pascal Clément espère apporter, avant, sa contribution à "la reconstruction commune de la maison Justice". Auditionné dernier mercredi, il a, selon le président de la Commission, "amorcé des pistes". Se disant "dubitatif" sur la possibilité de trouver les cré-

neaux nécessaires dans le calendrier parlementaire du prochain semestre pour les concrétiser, André Vallini préfère se projeter dans la prochaine législature où ce "chantier" qui doit promouvoir un système "vraiment contradictoire" devrait occuper une grande place. Tout en sachant que le débat qui naîtra de la publication du rapport sera "l'un des enjeux majeurs de la présidentielle".

Peu de secteurs de la chaîne judiciaire échappent à sa volonté de changement. Et cela bien qu'il ait "moins de certitudes qu'avant", et qu'il soit revenu sur certains "a priori" concernant les magistrats. S'il considère toujours que son métier d'avocat est "le plus beau monde", il est désormais convaincu que celui de juge est "le plus difficile".

Les grands axes de la remise à plat :

- Regroupement et collégialité des juges d'instruction dans des pôles qui pourraient être organisés autour

des cours d'Appel. "Jamais plus un juge de 27 ans devra se trouver seul face à une affaire comme celle d'Outreau".

- Garde à vue : quel rôle pour les avocats ? Faut-il permettre des enregistrements ?

- Détention provisoire : comment en limiter l'usage ? L'idée de "citoyens-jurés" pour trancher la décision est-elle une "bonne idée" ?

- Quels rôles pour le JLD (juge d'instruction et des libertés) et la Chambre de l'instruction ? Faut-il supprimer le premier ? "Je ne sais pas..."

- Comment améliorer le travail des experts ?

- Comment recueillir la parole de l'enfant ?

- Et de manière très large, comment redéfinir la responsabilité des magistrats et le rôle du CSM (Conseil supérieur de la magistrature) ?

De quoi, effectivement, mobiliser pendant cinq ans le Parlement.

H.P.